

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**12 février 2024**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **12 février 2024 à 19 h 01**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

**Absence :** M. Luc Brisebois, maire

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe par intérim.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance ordinaire du 22 janvier 2024
4. RÈGLEMENTS
  - 4.1. Règlement (2023)-A-78-3 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - dépôt d'un procès-verbal de correction et règlement corrigé
  - 4.2. Règlement (2024)-A-86 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - avis de motion
5. ADMINISTRATION
  - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
  - 5.2. Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - La Samaritaine de Mont-Tremblant - CMQ-61189-003
  - 5.3. Destruction annuelle des documents - autorisation
  - 5.4. Refonte de site Web et maintenance - contrat
  - 5.5. Adobe Acrobat Pro - renouvellement de licences
  - 5.6. PG Solutions inc. - renouvellement de contrat
  - 5.7. Remplacement du système de contrôle et de sécurisation des portes à l'hôtel de ville - contrat
  - 5.8. La Classique de golf Moisson Laurentides - participation
6. RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Signature de la lettre d'entente 2024-01-CSN - demande de préretraite
7. GESTION FINANCIÈRE
  - 7.1. Liste des comptes à payer
  - 7.2. Liste des engagements
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1. Étude d'optimisation du transport en commun de la ville de Mont-Tremblant - contrat
10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**12 février 2024**

- 11.1. Autorisation d'événements
- 12. INCENDIE
  - 12.1. Acquisition d'habits de combat - contrat
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

Mot d'ouverture de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe par intérim et de la greffière; il est 19 h 01.

**CA24 02 026**

**1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**CA24 02 027**

**3.1. Séance ordinaire du 22 janvier 2024**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 janvier 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. RÈGLEMENTS**

**Dépôt CA24 02  
(4.1)**

**4.1. Règlement (2023)-A-78-3 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - dépôt d'un procès-verbal de correction et règlement corrigé**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose une copie du procès-verbal de correction du *Règlement (2023)-A-78-3 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* adopté par le

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**12 février 2024**

conseil municipal en vertu de la résolution CA24 01 010 ainsi qu'une copie du règlement modifié.

**CA24 02 028**

**4.2. Règlement (2024)-A-86 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la mairesse et représentante de la municipalité du Lac-Tremblant-Nord, Kim Meyers à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2024)-A-86 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant*.

L'objet de ce règlement vise à retirer la plage du lac Mercier des infrastructures de l'agglomération.

**5. ADMINISTRATION**

**Dépôt CA24 02  
(5.1)**

**5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**CA24 02 029**

**5.2. Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - La Samaritaine de Mont-Tremblant - CMQ-61189-003**

CONSIDÉRANT que La Samaritaine de Mont-Tremblant a obtenu le 27 mai 2014, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières et taxes d'affaires, pour l'activité exercée au 120, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec consulte la Ville pour connaître son opinion à l'égard de la révision périodique de la demande de reconnaissance CMQ-61189-003, aux fins d'exemption de la taxe foncière pour La Samaritaine de Mont-Tremblant;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'objecte pas à la reconnaissance de La Samaritaine de Mont-Tremblant aux fins d'exemption de la taxe foncière, telle que formulée dans leur demande de révision périodique du 16 janvier 2024, dossier CMQ-61189-003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 02 030**

**5.3. Destruction annuelle des documents - autorisation**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents de la cour municipale en application du calendrier de conservation en vigueur;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-120-00-499;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**12 février 2024**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la destruction des dossiers de la cour municipale dont l'échéance de conservation est l'année 2023 selon les listes préparées par la greffière de la cour municipale en date du 24 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 02 031**

**5.4. Refonte de site Web et maintenance - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la refonte de son site Web en 2024;

CONSIDÉRANT que le Service des communications et des relations citoyennes a procédé à un appel d'offres sur invitation et que le comité de sélection a établi l'évaluation des propositions pour les soumissionnaires dont l'évaluation technique est supérieure à 70 %, selon le tableau suivant :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Pointage global</b>	<b>Coût (taxes en sus)</b>
9254-3685 Québec inc. (Blanko Agence numérique)	76,0 %	15,68	58 020 \$
Vortex Solution inc.	51,5 %	-	Non ouvert

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU**, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à 9254-3685 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Blanko Agence numérique, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de la refonte du site Web de la Ville de Mont-Tremblant et sa maintenance, au montant de 58 020 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-01-419), et de retenir les fonctionnalités optionnelles pour un montant total de 3 600 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-01-419), le tout payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (71,91 %) et de l'agglomération (28,09 %), conformément à l'appel d'offres 2023-CRC-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 02 032**

**5.5. Adobe Acrobat Pro - renouvellement de licences**

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'attribuer de gré à gré à CDW Canada Corp. le renouvellement de 75 licences du logiciel Adobe Acrobat Pro, pour l'année 2024, au montant total de 25 466,25 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission # NRGB983, datée du 12 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 02 033**

**5.6. PG Solutions inc. - renouvellement de contrat**

CONSIDÉRANT l'application de l'article 573.3 (6) de la *Loi sur les cités et villes* et suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'attribuer de gré à gré à PG Solutions inc. les contrats d'entretien et de soutien des logiciels suivants, pour l'année 2024, au

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**12 février 2024**

montant total de 134 898 \$, taxes en sus, le tout conformément au document de demande de prix :

<b>Progiciel</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
AccèsCité Finances (SFM + Méga)	51 480 \$
AccèsCité En ligne	10 664 \$
AccèsCité Territoire	44 955 \$
ACCEO Justice	13 637 \$
Première Ligne	6 561 \$
AURORA - Paie	3 581 \$
Licence API (Gestion Requêtes)	4 020 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 02 034**

**5.7. Remplacement du système de contrôle et de sécurisation des portes à l'hôtel de ville - contrat**

CONSIDÉRANT la désuétude du système de contrôle et de sécurisation des portes à l'hôtel de ville, et des équipements associés qui ne sont plus supportés par les manufacturiers;

CONSIDÉRANT la hausse des risques que le système de sécurisation des portes cesse de fonctionner adéquatement;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'attribuer de gré à gré à 9409-4547 Québec inc. (faisant affaire sous le nom de Préfileck Sécurité), le contrat de remplacement et de rajeunissement du système de sécurisation de portes à l'hôtel de ville, au montant total de 18 680 \$, taxes en sus (projet 2023-75), payable par les fonds de roulement de la Ville (71,91 %) et de l'agglomération (28,09 %) et remboursable par leur fonds d'administration respectif sur une période de 3 ans, le tout conformément à l'offre de service (soumission réf. # 6446) datée du 21 décembre 2023;

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 02 035**

**5.8. La Classique de golf Moisson Laurentides - participation**

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE désigner monsieur le conseiller Tyler Cook, pour représenter la Ville et participer à la Classique de golf de Moisson Laurentides organisée par Moisson Laurentides qui se tiendra le 21 mai 2024 au Club de golf Le Blainvillier et d'autoriser le paiement des frais au montant de 350 \$, plus taxes applicables;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**12 février 2024**

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. RESSOURCES HUMAINES**

**CA24 02 036**

**6.1. Signature de la lettre d'entente 2024-01-CSN - demande de préretraite**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de préretraite;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux modalités de la convention collective en vigueur et est acceptable par rapport aux besoins du service;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2024-01-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder à la demande de préretraite de l'employé portant le numéro 341, selon les termes et conditions de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. GESTION FINANCIÈRE**

**CA24 02 037**

**7.1. Liste des comptes à payer**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2023 au montant de 108 111,16 \$ et pour le mois de janvier 2024 au montant de 230 767,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

**CA24 02 038**

**7.2. Liste des engagements**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver la liste des engagements au montant de 575 445,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

**8. URBANISME (aucun sujet)**

**9. TRAVAUX PUBLICS**

**CA24 02 039**

**9.1. Étude d'optimisation du transport en commun de la Ville de Mont-Tremblant - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville désire brosser un portrait actuel de son réseau de transport en commun, de la demande et du contexte des zones desservies;

CONSIDÉRANT que la Ville désire optimiser ses circuits de transport en commun et réviser l'offre de service en fonction du développement immobilier;

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser une étude approfondie des circuits de transport en commun;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**12 février 2024**

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* et la recommandation du directeur du Service du génie et directeur par intérim du Service des travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'octroyer, de gré à gré, à Groupe Civitas inc., un mandat professionnel pour la réalisation d'une étude d'optimisation des circuits de transport en commun de la Ville, au montant de 69 975 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-370-00-419), conformément aux conditions décrites à l'offre de service 999993-951, datée du 2 décembre 2022 et révisée le 16 janvier 2024;

D'autoriser le directeur du Service du génie et directeur par intérim du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville le contrat de service professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)**

**11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**CA24 02 040**

**11.1. Autorisation d'événements**

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser les événements suivants :

<b>Événement</b>	<b>Organisme/Requérant</b>	<b>Date(s)</b>	<b>Lieu</b>
Fête des sucres	Comité de quartier districts 1 et 2	6 avril 2024, 13 h à 15 h, remis au lendemain si pluie	Place de la Gare
Ciné-famille	Ville de Mont-Tremblant	5 juillet et 16 août 2024	Plage du lac Mercier
Ciné-famille	Ville de Mont-Tremblant	19 juillet et 30 août 2024	Parc au Fil-de-l'Eau
Noël magique	Ville de Mont-Tremblant	24 novembre 2024	Parc au Fil-de-l'Eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. INCENDIE**

**CA24 02 041**

**12.1. Acquisition d'habits de combat - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition d'habits de combat pour les pompiers et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres public pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**12 février 2024**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Aréo-Feu Ltée	141 705 \$
Équipements incendies C.M.P. Mayer inc.	172 440 \$

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer à Aréo-Feu Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de 45 habits de combat, au montant de 141 705 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres INC-2024-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)**

**14. RAPPORT**

**15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune intervention.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Aucune question n'est posée.

**CA24 02 042**

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 19 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois,  
Maire

Claudine Fréchette  
Greffière

